

DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSUS

A partir du lundi 25 mai, les masques en tissus seront disponibles en mairie aux heures habituelles d'ouverture aux habitants de la commune.

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture). Une seule personne par famille est acceptée pour récupérer les masques.

Pour les personnes à mobilité réduite et/ou de plus de 75 ans, les masques leur seront distribués à domicile.

Le Maire

Yves LE HOUELLEUR